



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**
Le **VINGT-SIX JANVIER**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **20 janvier 2023**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Secrétaire de séance : Irène CHAMBE.

2023-05

**Lancement des procédures de consultation des entreprises – Marchés de travaux -
Instauration d'un réseau de chaleur secondaire sur la commune de Montrottier.**

Monsieur Jean-François POISSON, 4^{ème} adjoint au Maire, expose :

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1, R2122-8, et R2123-1 à R2123-8,

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique et notamment son article 6,

Monsieur Jean-François POISSON rappelle au Conseil municipal que le calendrier de réalisation de l'installation du réseau de chaleur secondaire sur la commune de Montrottier doit être respecté strictement en concordance avec celui du réseau de chaleur primaire porté par le SYDER. Dans le cas contraire, les huit bâtiments identifiés comme des sous-stations destinées à recevoir le réseau de chaleur au début du 4^{ème} trimestre 2023 ne pourront pas être raccordés. Le montant des travaux de mise en conformité des chaufferies et des locaux est évalué à 180 000.00 € HT.

Indépendamment de ces travaux indispensables au raccordement du réseau de chaleur, la commune de Montrottier envisage de réaliser des travaux d'amélioration du bâti pour lesquels le montant estimé est inférieur à 100 000.00 € HT.

Il est rappelé que la commune de Montrottier bénéficie pour ce projet de l'aide financière de l'Etat à hauteur de 92 944.00 € (DSIL – part exceptionnelle – exercice 2020) et du Département du Rhône à hauteur de 20 000.00 € (Appel à projets 2022).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder :

- au lancement d'une procédure adaptée pour les travaux de mise en conformité des chaufferies et des locaux,
- au lancement d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable dans le cadre des travaux d'amélioration du bâti.

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20230126-DE2023-05-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au lancement d'une procédure adaptée pour les travaux de mise en conformité des chaufferies et des locaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au lancement d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable dans le cadre des travaux d'amélioration du bâti.
- **DIT** que les crédits sont prévus aux restes à réaliser de l'exercice 2022 – Budget Principal – opération n°90,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Irène CHAMBE

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le : **03 FEV. 2023**

De sa publication sur le site internet de la commune le : **03 FEV. 2023**



Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39
Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20230126-DE2023-05-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023